

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS

1. Objet – Champ d'application

L'entreprise RIKINVEST SNC (Société en Nom Collectif), immatriculée sous le SIREN 837811330, enregistré au RCS de Créteil et localisé au 26 route de Mandres, 94440 Santeny, un domaine « les Étangs de la Bassée », ci-après « **EDLB** ». Ce domaine permet la réservation de logements insolites, lodges et villa ainsi que de prestations hôtelières le concernant.

Les présentes Conditions générales de Prestations s'appliquent à tous les rapports juridiques pouvant naître entre EDLB et le Client et précisément à toutes les Prestations réalisées par EDLB au profit du Client.

Elles constituent le socle de la négociation commerciale entre EDLB et le Client.

Toute utilisation des services proposés par EDLB implique l'adhésion du Client sans réserves aux présentes Conditions générales de Prestations qui auront été préalablement mises à la disposition du Client soit sur le site internet de la Société, soit dans le mail de réponse à une demande de réservation ou jointes à son devis.

En conséquence, le fait pour un Client de passer Commande pour une Prestation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces Conditions générales de Prestations, à l'exclusion de tous autres documents émis par EDLB et qui n'ont qu'une valeur indicative.

Les présentes Conditions générales de Prestations prévalent également sur toutes autres dispositions, notamment celles issues des Conditions générales de Prestations du Client ou de son mandataire, seules les conditions particulières expressément acceptées par EDLB pourront déroger aux présentes.

Toute condition contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation formelle et écrite, inopposable à EDLB, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que EDLB ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions générales de Prestations ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Elles sont amenées à être complétées ou modifiées spécifiquement, le cas échéant, par des conditions particulières de commande et à tout moment par EDLB.

En validant sa réservation, le Client reconnaît expressément avoir pris préalablement connaissance des présentes Conditions Générales de Prestations et éventuelles Conditions Particulières, le cas échéant applicables, téléchargeables ou imprimables grâce à un lien dédié figurant sur le Site, ainsi que des descriptifs des prestations sur le Site ou dans les Fiches descriptives des séjours.

La Société RIKINVEST se réserve le droit, sans préavis ni indemnité, d'apporter des modifications aux présentes conditions générales de vente, de fermer temporairement ou définitivement le site internet ou l'espace de réservation en ligne.

Les présentes conditions générales de prestations sont valables à la date du jour de réservation du Client.

De plus, conformément au Code du Tourisme, EDLB se réserve expressément la faculté d'apporter des modifications aux informations figurant dans ses fiches descriptives de séjours (prix, contenu des prestations de séjour, conditions d'hébergement, offres promotionnelles, activités), notamment par le biais d'erratums disponibles sur demande à l'adresse contact@etangsdelabasse.com et sur le Site EDLB.

L'acceptation et le respect de l'ensemble de ces Conditions Générales de Prestations sont réputés acquis aussitôt le premier versement d'arrhes versées ou l'enregistrement d'une pré-autorisation de carte bancaire réalisé. De plus, la réservation d'un Séjour implique l'acceptation des Conditions Générales de Prestations par l'ensemble des participants au séjour (ci-après le(s) "Client(s)").

Le Client reconnaît parfaitement comprendre les présentes conditions générales écrites en langue française / anglaise et avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes Conditions Générales.

2. Définitions

Les termes ci-dessous auront la signification suivante :

« **Conditions générales de Prestations** » : les présentes dispositions évoquées ci-dessous.

« **Client** » : désigne une personne physique majeure ayant la pleine capacité juridique lors de la souscription du contrat de réservation, ou une personne morale dument représentée par une personne physique ayant qualité et capacité juridique pour la représenter.

« **Commande** » : désigne la confirmation donnée par le Client à l'offre de Prestation de EDLB en vue de la réalisation de ladite Prestation.

« **Contrat** » : désigne l'ensemble des présentes Conditions générales de Prestations et le cas échéant le devis descriptif relatif aux Prestations d'organisations d'évènements.

« **Domaine** » : désigne le lieu Les Étangs de la Bassée exploitée par la société RIKINVEST

« **EDLB** » : désigne l'éditeur de ces conditions exploitant le Domaine

« **Plateforme de réservation** » : désigne le service électronique connecté au site internet de EDLB et permettant d'effectuer une réservation en ligne pour Les Étangs de la Bassée.

« **Prestation** » : Toute prestation d'hébergement, d'activités sportives ou de loisirs, de restauration, d'organisation d'évènements à destination de Clients particuliers ou professionnels.

3. Réservation

a. Informations - Description

La réservation de Prestations peut s'effectuer soit en contactant directement le Domaine par téléphone ou par mail, soit sur la Plateforme de réservation hébergée sur le site internet du Domaine à l'adresse suivante <https://etangsdelabasse.com/>

Sur le Site internet figurent les informations suivantes :

- Une identification précise des Étangs de la Bassée ;
- Les caractéristiques essentielles des hébergements proposés par le Domaine ;
- Les prestations complémentaires et optionnelles proposées ;
- Des photographies proposées à simple titre indicatif ;
- Les prix toute taxe comprise, hors taxe de séjour ;
- Le montant de la taxe de séjour tel qu'appliqué par les autorités administratives et susceptible de variations ;
- Les conditions de vente du tarif réservé ;
- Les modalités de paiement ;
- Les présentes conditions générales de Prestations,
- La durée de validité de l'éventuelle offre promotionnelle et du prix de celle-ci.

Le Client reconnaît avoir disposé de toutes les informations nécessaires pour effectuer son choix sur les caractéristiques des Prestations en effectuant sa réservation.

Toute réservation, suppose la consultation et l'acceptation complète et sans réserve des présentes conditions générales ainsi que des conditions de vente du tarif réservé mentionnées expressément dans le descriptif du tarif sélectionné au moment de la réservation qu'elle soit effectuée en ligne ou par téléphone ou encore par mail.

La réservation d'un hébergement est réservée aux personnes physiques majeures et juridiquement capables. En procédant à la réservation d'un hébergement auprès de EDLB, le Client déclare expressément remplir ces conditions.

Le Client pourra réserver, sur la Plateforme de réservation, à titre personnel uniquement un nombre maximum 4 hébergements pour la même date. Toute réservation d'un nombre supérieur de chambres sera soumise aux conditions applicables par la Société RIKINVEST aux réservations de Groupe.

Le cas échéant, le Client s'engage impérativement à contacter par courriel ou par téléphone le service commercial des EDLB en vue de prendre connaissance des conditions particulières de réservation de groupe et de parfaire une telle réservation.

Le Client est seul responsable de son choix des services et de leur adéquation à ses besoins, de telle sorte que la responsabilité de EDLB ne peut être recherchée à cet égard.

Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux. Toute réservation faite pour autrui doit être faite au nom du tiers titulaire du séjour.

b. Processus de réservation

i. Sur le site internet

Le Client peut réserver un hébergement sur la Plateforme de réservation en cliquant sur le bouton « Réserver ». Cette Plateforme de réservation est mise à jour en temps réel via un logiciel relié au service commercial du Domaine.

Le Client précise les dates de son séjour et le nombre de personnes qui souhaitent séjourner. Il peut ensuite choisir le type d'hébergement ainsi que les services additionnels en fonction de ses besoins et sélectionne le tarif proposé pour la/les date(s) sélectionnée(s).

Le Client peut ensuite valider son choix en cliquant sur le bouton « Réserver » après avoir pris connaissance du descriptif complet du ou des hébergement(s) correspondante(s), des services inclus.

Le Client est ensuite invité à remplir un formulaire afin de renseigner toutes ses informations personnelles ainsi que celles des personnes qui séjournent au Domaine. Il doit ensuite renseigner ses informations bancaires afin de confirmer sa réservation. Le Client atteste de la véracité et de l'exactitude des informations transmises.

Le Client est ensuite invité à valider sa réservation après avoir pris connaissance et accepté les conditions générales du tarif sélectionné ainsi que de la politique de confidentialité de la Plateforme de réservation.

Le Client accède à une page contenant un récapitulatif de sa réservation. Aucun paiement n'a alors été effectué et la carte bancaire du Client n'a pas été débitée. Le Client reconnaît avoir été informé qu'à ce stade, sa réservation n'a pas été confirmée par EDLB.

Un récapitulatif de réservation est ensuite envoyée par courrier électronique à l'adresse électronique mentionnée par le Client dans le formulaire. Il appartient ainsi au Client de vérifier soigneusement l'adresse électronique saisie sur la plateforme. Ce courrier électronique contient les détails de la réservation effectuée qu'il appartient au Client de vérifier ainsi qu'un lien sécurisé afin que celui-ci procède au paiement de sa réservation.

Une fois que ce paiement a été effectuée, la réservation est définitive.

Dans l'hypothèse où plusieurs Clients effectueraient en même temps une réservation pour la même chambre, la réservation valable sera celle où le paiement du Client a été effectué en premier. En cas de conflit entre deux réservations, EDLB procédera aux vérifications nécessaires pour valider le premier paiement et procédera à l'annulation de la seconde réservation après avoir recherché au préalable une solution de réservation alternative.

ii. Par contact direct avec le Domaine

Le Client peut également contacter directement le Domaine par téléphone ou par mail afin d'effectuer sa réservation. Les informations utiles (tarifs, catégorie d'hébergement, etc..) lui seront fournies afin qu'il sélectionne la réservation souhaitée.

Il lui sera alors demandé de fournir toutes ses informations personnelles ainsi que celles des personnes qui séjournent à domaine ainsi que ses informations bancaires afin de confirmer sa réservation. Le Client atteste de la véracité et de l'exactitude des informations transmises.

Aucun paiement n'a alors été effectué et la carte bancaire du Client n'a pas été débitée. Le Client reconnaît avoir été informé qu'à ce stade, sa réservation n'a pas été confirmée par EDLB.

Un récapitulatif de réservation est ensuite envoyée par courrier électronique à l'adresse électronique mentionnée par le Client. Ce courrier électronique contient les détails de la réservation effectuée qu'il appartient au Client de vérifier ainsi qu'un lien sécurisé afin que celui-ci procède au paiement de sa réservation.

Une fois que ce paiement a été effectuée, la réservation est définitive.

4. Hébergements

Les photographies présentées sur le site internet ne sont pas contractuelles. Même si tous les meilleurs efforts sont faits pour que les photographies, représentations graphiques et les textes reproduits pour illustrer les hébergements présentés, donnent un aperçu aussi exact que possible des prestations d'hébergement proposées, des variations peuvent intervenir, notamment en raison du changement de mobilier ou de rénovations éventuelles. Le Client ne peut prétendre à aucune réclamation de ce fait.

Le Client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de son séjour. Il s'engage à respecter les horaires spécifiés dans le devis à la souscription du contrat. Tout dépassement d'horaire pourra être facturé au client.

La réservation est établie pour une capacité maximum de personnes déterminée lors de la réservation. Si le nombre d'occupants dépasse la capacité d'accueil prévue, EDLB peut refuser les personnes supplémentaires. De même, il est interdit d'inviter toute personne extérieure à pénétrer sur le Domaine sans l'autorisation expresse de la Direction de l'établissement. Toute modification ou rupture du contrat pour ce motif sera considérée à l'initiative du client et se verra appliquer les conséquences d'une telle hypothèse.

Le Client s'engage à rendre l'/les hébergement(s) loué(s) et espaces de réception en parfait état à la fin de son séjour et à déclarer systématiquement – et à assumer – toute dégradation dont il serait responsable.

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le client est tenu de la signaler par écrit dans les meilleurs délais, à l'adresse mail contact@etangdelabassee.com

Les chambres espaces de réception et parties communes sont des espaces non-fumeurs et non-vapoteurs.

Certains hébergements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il appartient donc au Client de préciser son souhait relatif à un accès PMR qui dépendra de la disponibilité de ces hébergements aux dates demandées par le Client. Par ailleurs, EDLB ne peut garantir l'accès pour les personnes à mobilité réduite à la totalité des activités et infrastructures. Le cas échéant, vous pouvez contacter, pour de plus amples informations : contact@etangdelabassee.com.

Il pourra être demandé au Client, à l'arrivée au Domaine, de remplir une fiche de police. Pour ce faire, le Client est tenu de présenter une pièce d'identité en cours de validité afin de vérifier si le Domaine doit compléter ou non la fiche de police.

En cas de défaut de présentation d'une pièce d'identité valide dès l'arrivée du Client, le Domaine se réserve le droit d'annuler purement et simplement la réservation du Client. Le Domaine ne sera en aucun cas tenu de verser au Client quelconque indemnité compensatrice.

5. Tarifs

Les prix des hébergements, espaces de réception et prestations sont des prix entendus en Euros toutes taxes comprises (TTC), tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande, hors taxe de séjour éventuelle.

EDLB se réserve le droit de répercuter tout changement du taux de TVA sur le prix des hébergements, activités et prestation ou services. EDLB se réserve également le droit de modifier ses prix à tout moment. Néanmoins le prix figurant sur le devis le jour de la commande sera le seul applicable à l'acheteur.

Les Clients réservant un hébergement doivent s'acquitter d'une taxe de séjour, fixée par délibération du conseil municipal concerné par l'hébergement réservé, s'ils ne sont pas domiciliés dans la commune et n'y possèdent pas de résidence pour laquelle ils peuvent produire un justificatif valable.

Cette taxe de séjour, si elle n'est pas explicitement ajoutée au prix de l'hébergement et réglée lors de la réservation, pourra être appliquée et demandée sur place en fin de séjour. Elle sera en tout état de cause détaillée au client, si elle lui est applicable, sur la facture qui lui sera remise.

Les prestations avec supplément/à la carte s'entendent en toute hypothèse en option, et selon disponibilités.

6. Paiement

Sauf conditions ou tarifs spéciaux sélectionnés, le Client communique ses coordonnées bancaires à titre de garantie de la réservation, par carte bancaire de crédit ou privative (Visa, Mastercard, American Express) en indiquant directement, dans la zone prévue à cet effet, le numéro de carte, ainsi que sa date de validité et le cryptogramme visuel. Il est rappelé que la carte bancaire utilisée doit être valable au moment du séjour.

Le jour de l'arrivée au Domaine, le Client doit se présenter avec la carte bancaire lui ayant permis de garantir la réservation ou de réaliser le prépaiement. EDLB pourront également lui demander de présenter une pièce d'identité en cours de validité à des fins de préventions des fraudes à la carte bancaire.

En cas de défaut de présentation d'une pièce d'identité valide dès l'arrivée du Client, EDLB se réserve le droit d'annuler purement et simplement sa réservation. EDLB ne sera en aucun cas tenu de verser au Client quelconque indemnité compensatrice.

Sauf hypothèse de prépaiement à la réservation, le paiement s'effectue à la réception du Domaine dès l'arrivée du Client. Les seuls moyens de paiements autorisés sont mentionnés sur le Site internet au moment de la réservation.

7. Conditions d'annulation et de modification de réservation

a. Du fait du Client

Si le Client a réservé pour un tarif non annulable et non remboursable, il ne pourra en aucun cas annuler sa réservation et ne pourra prétendre à aucun remboursement même s'il en fait la demande.

Si le Client a réservé pour un tarif flexible alors il pourra annuler ou modifier sa réservation en fonction des conditions générales du tarif sélectionné au moment de sa réservation.

L'annulation ou la modification d'une réservation peut entraîner d'éventuels frais indiqués dans les conditions générales du tarif sélectionné au moment de sa réservation.

Afin d'annuler ou de modifier sa réservation, le Client doit contacter le Domaine dont les coordonnées de contact sont présentes sur le Site internet.

Il est rappelé au Client, conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, qu'il ne dispose pas du droit de rétractation prévu à l'article L. 221-18 du Code de la consommation.

Il est également rappelé au Client que les conditions de vente du tarif réservé et accepté par celui-ci, précisent les modalités d'annulation et/ou de modification de la réservation.

En cas de séjour écourté pour quelques raisons que ce soit à la demande du client, aucun dédommagement ou compensation financière ne sera réalisé. Les sommes versées restent acquises en totalité à EDLB. Les prestations supplémentaires non consommées et taxes restent également acquises à EDLB et seront facturées au Client.

b. Du fait de EDLB

i. En cas de modifications

Dans l'hypothèse d'une éventuelle modification « substantielle » du contrat, EDLB s'engage à en avvertir ses clients par mail le plus rapidement possible.

Les Clients auront alors la possibilité, en cas de modification substantielle de :

- Soit résilier leur Contrat, et obtenir, sans avoir aucune indemnité à verser à EDLB, le remboursement de toutes les sommes versées dans les 14 (quatorze) jours suivant la résolution du Contrat ;
- Soit accepter la modification de contrat proposée par EDLB sans aucune réserve.

La résiliation ou l'acceptation de la modification devra être notifiée à EDLB par tout moyen écrit permettant d'en accuser réception (Lettre RAR, email...) dans un délai de 7 jours à compter de la réception par le client de l'information sur la modification. À défaut de manifestation du Client dans le délai précité, la substitution de proposition sera réputée acceptée par ce dernier.

ii. En cas d'annulation

En cas d'évènement exceptionnel ou d'impossibilité de mettre l'hébergement réservé à la disposition du Client, en cas de force majeure par exemple, EDLB pourra proposer au Client un hébergement d'un niveau supérieur à celui réservé ou une solution d'hébergement dans un Hôtel de catégorie au moins équivalente.

Si, avant le séjour, EDLB est amené à résilier purement et simplement le contrat choisi par le Client, il sera proposé à celui-ci, en fonction des disponibilités, le report du séjour et ses prestations ou son remboursement.

L'annulation de son contrat ainsi que les nouvelles modalités proposées en remplacement seront notifiées au Client par mail dans les délais les plus brefs à la suite de la survenance des causes ayant justifié l'annulation de la réservation concernée.

La date retenue pour rendre opposable au Client l'annulation de la réservation sera la date de l'émission du mail. Si le Client n'a pas porté à la connaissance de EDLB son choix d'accepter la solution de substitution par tout moyen écrit permettant d'en accuser réception (ex. Lettre RAR, email...) dans les 7 jours suivant la date de réception de la notification de EDLB, le Client obtiendra, dans ce cas, le remboursement de l'intégralité des sommes versées.

Dans le cas où le client opte pour la solution de substitution, aucune indemnité ne lui sera due, et si le prix de ce dernier est inférieur au prix de la réservation précédente, la différence sera déduite ou remboursée selon l'état de règlement du solde. Si le prix de la solution de substitution est supérieur, la différence sera due par le Client à EDLB.

8. Caution

Une caution d'un montant variable selon la nature de l'hébergement sera mise en œuvre pour garantir toute dégradation ou perte du fait d'un Client tant de l'hébergement que des équipements mis à disposition. Cette caution sera effectuée par une prise d'empreinte de la carte bleue ayant servi au paiement de l'hébergement.

Le montant de l'empreinte sera de :

- 500 euros pour un lodge ;
- 50 euros pour un hébergement insolite ;
- 2000 euros pour toute location d'une villa ou organisation d'un Évènement privé.

Afin de s'assurer de l'état de l'hébergement et des équipements fournis, une vérification sera effectuée par le personnel de EDLB lors de la mise à disposition des hébergements et lors du check-out du Client.

La caution permet également de garantir le retour de la pochette remise au Client à son entrée dans les lieux comprenant les clés et la télécommande fournie. La restitution de cette pochette doit être effectuée par le Client lors du check-out. A défaut, les frais de remplacement seront prélevés sur la caution fournie.

Ainsi, les éventuels extras et/ou indemnités en raison de dégradation ou d'objets / mobiliers manquants seront directement prélevés sur le compte bancaire correspondant à la carte bancaire dont les coordonnées ont été fournies par le Client au moment de la réservation.

A cet égard, EDLB informe le Client que ses coordonnées bancaires sont conservées à compter de la validation de sa réservation. EDLB se réserve le droit d'utiliser ces données pour toute la durée nécessaire à l'exécution des termes des présentes conditions de vente. Le Client est informé au préalable du détail et du montant des prélèvements qui seront effectués sur son compte en cas de dégradation constatée à l'issue de son séjour.

9. Évènementiel

a. Réservation

EDLB propose à ses Clients, particuliers ou professionnels, la location d'espaces dédiés à leurs événements. Les conditions de location et d'annulation de ces événements sont régies par le présent article et dérogent à celles relatives à l'hébergement hôtelier.

Il est rappelé au client que la réservation n'est pas définitive et que EDLB garde la possibilité de louer le ou les hébergement(s) et espace(s) de réception indiqué(s) sur le devis du client, tant que le versement des arrhes indiqué sur le devis n'aura pas été effectué. Cette somme correspond à 30% du devis total.

La location devient effective dès lors que le client aura fait parvenir à EDLB le montant des arrhes indiqué sur son devis de la réservation ainsi que le paiement des prestations supplémentaires réservées par le client.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord expresse et préalable de EDLB.

Le versement du solde des sommes dues des différentes prestations, hébergement(s), espaces de réception devra être effectué au plus tard 30 (trente) jours avant la date de l'évènement. EDLB se réserve le droit d'annuler le contrat sans compensation financière si le solde des sommes dues n'est pas effectué dans les délais impartis.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du Client, les arrhes versés restant définitivement acquis à EDLB.

Enfin, EDLB se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une réservation antérieure. Le Client dans cette hypothèse pourra solder sa créance par compensation des sommes versées.

En cas de résiliation de l'évènement, EDLB procède au remboursement des sommes versées, déduction faite des sommes retenues à titre d'indemnités de résiliation en application du barème suivant (ces frais s'appliquent sur le montant total du prix de l'évènement) :

- en cas de résiliation notifiée plus de 365 jours avant le début de l'évènement aucune retenue sur le reste des sommes dues après versement des arrhes ;
- en cas de résiliation notifiée plus de 150 jours avant le début de l'évènement, une retenue de 50% sur le reste des sommes dues après le versement des arrhes sera exigé ;
- en cas de résiliation notifiée à moins de 149 jours avant du début de l'évènement, une retenue de 100 % du montant total du prix du devis sera exigée ;

EDLB procédera ainsi à la facturation de cette indemnité dès réception de la résiliation par le Client. Celui-ci s'engage à régler cette facture dans un délai de 8 jours à compter de sa réception.

Toute résiliation, quel qu'en soit le motif, doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé réception, ou par courriel à l'adresse suivante :

RIKINVEST SNC
26 Route de Mandres
94440 Santeny
contact@etangsdelabasse.com

La date d'annulation retenue pour le calcul des pénalités de remboursement est celle de la réception de la notification par courrier recommandé.

Si le Client ne se manifeste pas avant 72 heures le jour prévu de début du séjour (appel, mail, message sms) afin d'organiser les détails pratiques de son évènement, le présent contrat devient nul et EDLB peut disposer de ses chambres et espaces de réception. Les sommes versées restent acquises en totalité à EDLB au titre d'indemnité de résiliation.

b. Exécution des prestations d'Évènementiel

i. Locaux

Le Client reconnaît s'être assuré au préalable de toute réservation de la conformité des locaux proposés avec ses besoins tant en termes de configuration que d'équipements associés (cuisine, salle de réception, hébergement, accès PMR, etc...).

De même, il reconnaît avoir validé auprès des prestataires qu'il aura sélectionnés pour l'organisation de son évènement l'adéquation des locaux avec les besoins de ceux-ci.

Il a ainsi disposé de la faculté de visiter l'ensemble du Domaine accompagné le cas échéant de ses prestataires pour toute vérification avant la confirmation de sa réservation.

A l'arrivée du Client, un état des lieux sera effectué conjointement afin de constater le bon état des locaux mis à disposition ainsi que le fonctionnement du matériel fourni. Après utilisation, un nouvel état de lieux sera réalisé par les parties. En cas de dégradations, le Client prendra à sa charge les frais de remise en état.

ii. Matériel fourni

La prestation de location comprend la mise à disposition du matériel suivant si besoin du Client : un écran, un vidéoprojecteur, paperboard ainsi que des tables et chaises.

Pour tout besoin spécifique, le Client devra solliciter EDLB afin que cela fasse l'objet d'une prise en charge spécifique dans le devis et le bon de commande.

Le Client s'engage à utiliser le matériel, à respecter l'ensemble du matériel mis à leur disposition au cours de la location. En cas de dégradation du matériel, EDLB se réserve le droit d'exiger le remboursement du matériel endommagé par le Client.

iii. Sécurité

Les locaux de EDLB disponibles à la location pour des événements privés et professionnels constituent un établissement recevant du public de 5e Catégorie et de type L. En revanche, les chambres des Villas et autres types d'hébergement ne relèvent pas de la catégorie ERP

En conséquence, un plan d'évacuation des locaux accompagné des consignes de sécurité est affiché dans les locaux. Par ailleurs, un détecteur avertisseur autonome de fumée est installé dans les locaux.

Le Client se déclare responsable de la sécurité des personnes présentes durant son événement. Il confirme avoir pris connaissance des systèmes d'éclairage, d'alarme, de la disposition des portes d'évacuation et des extincteurs.

Il a été informé des consignes de sécurité à suivre en cas de nécessité. Il veillera notamment à ce que toutes les issues de secours ne soient pas entravés (par du mobilier ou des effets personnels) et restent libres d'accès en cas d'évacuation.

La capacité d'accueil maximum de la salle de la Villa Carpe Diem est de 100 personnes assises.

La capacité d'accueil maximum de la salle du Club House est de 50 personnes assises.

Il est impératif de respecter ces capacités et le Client doit mettre en œuvre tout moyen nécessaire pour assurer le comptage des entrées.

La circulation des visiteurs ne doit pas être gênée aux abords, à l'intérieur de la salle et à proximité des issues de secours qui doivent rester visibles. Les installations électriques ne doivent pas être surchargées par de multiples branchements. Il est formellement interdit de planter des clous ou de percer dans quelque endroit que ce soit de la salle ou de ses dépendances. Les objets extérieurs apportés par le Client devront être retirés avant la fin de la période de location. Aucun matériel électrique ne doit être introduit dans la salle sans autorisation préalable. Les bougies, pétards, feux d'artifices sont interdits.

EDLB se réserve le droit d'exclure tout participant qui ne respecterait pas les instructions données et qui porterait atteinte au bon déroulement des événements organisés.

En cas d'incident ou de sinistre, le Client doit :

- prévenir immédiatement toute personne mandatée par EDLB présente dans les locaux ;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la panique ;
- assurer la sécurité des personnes ;
- ouvrir les portes de secours ;
- alerter les pompiers ;
- se conformer aux consignes de sécurité émanant de toute personne mandatée par EDLB et chargée du service de sécurité et d'aide aux personnes.

10. Box cadeau

EDLB propose à ses Clients l'achat de différentes Box cadeau mis en vente sur la Plateforme de réservation. Chacune de ses Box cadeau comprend des modalités différentes selon celle sélectionnée. Il appartient au Client à la fois de s'assurer de son souhait mais aussi d'informer la personne recevant la Box cadeau de la nécessité de respecter ces modalités.

Avant d'être validé, l'achat de Box Cadeau implique de fournir les informations nécessaires telles que l'adresse électronique de la personne concernée et un message personnalisé s'il le souhaite.

L'achat de la Box cadeau sur la Plateforme se fait via un paiement en ligne sécurisée.

Les Box cadeau sont valables pendant un an à compter de la date d'achat et sous réserve de disponibilité lors de la sélection de la date souhaitée par la personne ayant bénéficié de la Box cadeau.

Si l'hébergement contenu par le Box cadeau ne convenait pas à la personne concernée, celle-ci pourrait sélectionner un hébergement de catégorie différente à la condition de payer l'éventuel supplément applicable.

La personne ayant bénéficié de la Box cadeau devra contacter le service commercial de EDLB afin de procéder à la réservation correspondant à sa Box cadeau.

11. Équipements mis à disposition

De nombreux équipements sont mis gracieusement à disposition des Clients qui s'engagent à les conserver en bon état et à les restituer après utilisation le cas échéant.

Ces équipements sont de tous types : barbecue, paddle, rosalie, barque, gilets de sauvetage, matériel de jeu (pétanque, ballons, ping-pong, etc...).

L'utilisation de ces équipements implique le strict respect du règlement intérieur du Domaine consultable en annexe des présentes.

12. Responsabilité – Assurances

Le Client est responsable de tous les dommages survenant de son fait, autant sur les biens que sur les personnes, qu'ils soient liés au Domaine ou à un autre Client. Il est tenu d'être assuré par un contrat Responsabilité Civile, qui sera sollicité dans les cas cités ci-dessus.

EDLB rappelle qu'il est de la responsabilité du Client de fermer sa chambre à clé ou avec tout système de fermeture installé (porte, fenêtre, baie vitrée), avec ses affaires personnelles à l'intérieur. La clé lui est remise dès son arrivée, et doit être restituée lors du départ, permettant ainsi au client de préserver ses biens de tout risque de perte, de vol ou de dommages du fait d'un tiers.

Pendant le séjour, le Client ne doit laisser aucune valeur, papiers d'identité ou bijoux sans surveillance hors de l'hébergement. EDLB décline toute responsabilité tant sur l'espace privatif que sur l'espace public, en cas de perte, de vol, de dommages ou blessures causés aux biens et/ou personnes par un tiers, et ce quelle qu'en soit la cause. En cas de vol, il appartient au client de déposer plainte sur place auprès des autorités locales.

En aucun cas, EDLB ne peut être tenu pour responsable du fait de circonstances de force majeure, du fait de tiers étrangers à la fourniture des prestations prévues au Contrat ou de la mauvaise exécution du Contrat imputable au client.

Notamment, il est par ailleurs précisé que les pré et post-acheminements, ainsi que toute autre activité délivrée par un prestataire extérieur pris à la seule initiative du client, ou achetées sur place en supplément, relèvent en tout état de cause de la responsabilité exclusive des prestataires extérieurs en charge de leur organisation. La responsabilité des Étangs de la Bassée ne saurait donc être recherchée dans ces hypothèses

EDLB n'est pas responsable des dommages de toute nature qui peuvent résulter de ces modifications et/ou d'une indisponibilité temporaire ou encore de la fermeture définitive de tout ou partie du site ou des services qui y sont associés, tels que l'espace de réservation en ligne

13. Utilisation du Site internet et de la Plateforme de réservation

Conformément aux lois et règlements régissant les droits de propriété intellectuelle, l'utilisation et/ou la reproduction de tout ou partie des éléments composant les offres de EDLB présentes sur le Site internet sont strictement interdites.

Des liens hypertextes peuvent renvoyer vers d'autres sites que le site des Étangs de la Bassée, lequel dégage toute responsabilité quant au contenu de ces sites et aux services proposés.

La Société RIKINVEST a mis en place des mesures de protection et de sécurité de son système d'information contre les actes de malveillance. Toutefois, la connexion au site internet et la réalisation d'une réservation implique pour le Client, la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet.

L'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages ou risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. La Société RIKINVEST décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur ou de tout support permettant l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement du site internet ou de toute autre connexion technique et de l'envoi d'informations à une adresse erronée.

Toute réservation ou paiement qui seraient irréguliers, inopérants, incomplets ou frauduleux pour un motif imputable au Client entraînera l'annulation de la réservation aux frais du Client, sans préjudice de toute action civile ou pénale à l'encontre de ce dernier.

14. Restauration

La prestation proposée par EDLB peut comprendre la fourniture de paniers de petit-déjeuner ainsi que des plats traiteur que EDLB sous-traite à l'un de ses prestataires habituels. Ces frais représentent donc un coût additionnel facturé au Client selon la réservation acceptée préalablement par le Client.

Cette prestation n'étant pas assurée directement par EDLB, celle-ci s'est assurée au préalable auprès de son prestataire que les repas proposés sont conformes à la réglementation et aux normes en vigueur en France et/ou dans l'Union Européenne à la date de leur livraison.

Si le Client souhaite obtenir des informations sur les origines des viandes bovines, celle-ci pourra être obtenue auprès de son prestataire (décret n° 2002-1465 du 14 décembre 2002).

Les produits seront conservés dans les conditions indiquées sur l'emballage et devront être consommés par le Client dans la 1/2 heure suivant leur livraison.

De plus, les œufs mis à disposition gracieuse des Clients au sein de la volière sont des œufs fécondés. Ils doivent donc impérativement être conservés au frais afin de stopper leur croissance et consommés dans les 5 jours suivant leur collecte.

Si ces conditions ne sont pas respectées, EDLB décline toute responsabilité en cas de problème de santé lié à la consommation des Produits.

Avant de passer commande, le Client devra impérativement informer EDLB par écrit s'il souffre d'allergies et /ou d'intolérances alimentaires. Celle-ci s'engage alors à vérifier la liste d'ingrédients des repas proposés et veiller à ce qu'elle ne contienne pas d'aliments allergisants, au sens du règlement (UE) n°1169/2011. Par ailleurs, la liste des allergènes est mise à disposition à la réception du Domaine.

EDLB décline toute responsabilité dans l'hypothèse où le Client n'aurait pas procédé à cette vérification ou aurait consommé des plats contenant des ingrédients auxquels il est allergique.

Enfin, EDLB attire expressément l'attention du Client sur le fait que le réseau d'eau du Domaine n'est pas potable partout. De l'eau en bouteille est ainsi mise à disposition dans les lodges et villas et un accès gratuit à des robinets est assuré au Club House du Domaine. Les Clients peuvent ainsi s'ils le souhaitent soit remplir leurs gourdes, soit acheter des bouteilles d'eau à la réception.

15. Activités ou prestations complémentaires

a. Organisés directement par EDLB

De nombreuses activités ou prestations complémentaires (bain nordique, sauna, aire de jeux, initiation à la pêche, réservation d'un étang dédié à la pêche, location d'un bateau, visite de la volière ou du potager, etc..) sont proposées soit gracieusement, soit moyennant tarif supplémentaire et sous réserve de disponibilité.

Certaines nécessitent une réservation préalable qui peut être effectuée soit sur la Plateforme de réservation, soit si le client souhaite réserver après la réservation de son séjour, par mail (evenements@etangsdelabasse.com) en indiquant la ou les prestation(s) souhaitée(s).

De plus, certaines activités ne seront pas organisées selon les périodes. A titre d'exemple, la réservation d'étangs pour la pêche au carnassier est susceptible d'être fermée afin de préserver le cheptel de l'étang.

Une caution supplémentaire peut être demandée lors de la réservation de ces prestations afin de couvrir les éventuels dégâts ou pertes des équipements fournis.

EDLB se réserve la possibilité d'accepter ou non ces nouvelles prestations en fonction des possibilités humaines et techniques, et en informera le Client par mail sous 48h ou sur place si le Client en formule la demande lors de son séjour.

En cas d'accord, des arrhes complémentaires seront prises en complément des conditions prévues. La non-réalisation de ce versement annule la demande de prestations supplémentaires du Client, et le séjour restera identique à celui réservé initialement.

Les prestations et activités peuvent être modifiées ou annulées en fonction de certains impératifs locaux (par exemple mesures gouvernementales, confinement etc.) ou des conditions climatiques indépendantes de la volonté de l'organisateur (par exemple : alertes de forts vents, tempêtes ou orages). EDLB mettra en œuvre ses meilleurs efforts pour en avertir le Client au plus tôt.

Les consommations, les taxes et les prestations supplémentaires réalisées sur place et non mentionnées dans le devis seront à régler en fin de séjour.

Enfin, l'ensemble de ces activités impliquent impérativement le respect du règlement intérieur et des consignes de sécurité disponibles en annexe. De plus, certaines activités telles que la pêche carnassier et la pêche à la carpe disposent également d'un règlement spécifique consultables en annexes des présentes.

EDLB attire par ailleurs expressément l'attention du Client que toutes les activités de pêche (à la carpe, carnassier) sont organisées avec l'obligation de remettre le poisson pêché dans l'eau. Cette règle de « NO KILL » ou de « CATCH AND RELEASE » constitue un engagement fort de la part de EDLB sur lequel elle souhaite attirer l'attention des Clients.

b. Organisés par un prestataire extérieur

Certaines prestations spécifiques de pêche à la carpe sont organisées par un partenaire exclusif de EDLB « The Carp Specialist ». Les Clients sont alors adressés à ce partenaire qui applique ses propres conditions générales ce que le Client reconnaît expressément.

EDLB ne saurait en aucun cas être responsable de tout manquement, dégât ou désagrément lié à cette prestation.

16. Règlement intérieur

Le Domaine est un lieu privilégié de quiétude, où respect et « savoir vivre » sont exigés pour tous.

Le Client s'engage à assurer le caractère paisible de la location et de respecter cet « art de vivre » pour son propre confort et celui des autres.

Le Client accepte et s'engage à utiliser raisonnablement l'hébergement ainsi que les espaces communs du Domaine mis à sa disposition. Tout comportement contraire aux principes de sécurité et/ou d'hygiène, aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public pourra conduire EDLB à demander au Client de quitter immédiatement le Domaine sans aucune indemnité et/ou sans aucun remboursement si un règlement a déjà été effectué.

Tout dégât occasionné par le Client dans l'hébergement réservé ou dans les espaces communs du Domaine pourra lui être directement facturé à hauteur des dommages constatés. Tout objet manquant dans la chambre réservée et dûment constaté par le Domaine, sera directement facturé à hauteur de sa valeur.

Tous les hébergements du Domaine sont non-fumeurs. Des pénalités égales au maximum au prix de la première nuitée réservée pourront être appliquées si le Client ne respecte pas l'interdiction de fumer dans sa chambre.

Dans le cadre de sa réservation et de son séjour, le Client s'engage à se comporter raisonnablement et à ne pas porter atteinte d'une quelconque manière aux membres de l'équipe du Domaine ainsi

qu'aux tiers présents dans le Domaine. Un tel comportement pourra conduire le Domaine à expulser le Client en dehors du Domaine sans que ce Client ne puisse réclamer un quelconque droit à indemnité.

Le Domaine met gracieusement à disposition des espaces communs et installations, non surveillés pour lesquels seuls les Clients du Domaine – sauf disposition contraire de la Direction du Domaine qui s'en réserve le droit – bénéficient de l'accès.

L'utilisation de ces installations et de leurs équipements se fait sous la responsabilité exclusive pleine et entière des Clients qui y accèdent librement, mais uniquement pendant les heures d'ouvertures. Les mineurs non accompagnés n'y ont pas accès seuls.

En cas de dysfonctionnement d'un équipement ou dont l'accès serait suspendu ou impossible pour quelque cause que ce soit, le Client ne pourra se prévaloir d'aucun préjudice ou dédommagement à l'égard du Domaine. En cas de non-respect par le Client d'une de ces dispositions, le Domaine pourra l'inviter à quitter l'établissement. Le Domaine ne sera en aucun cas tenu de verser au Client quelconque indemnité compensatrice.

Le Client peut occuper son hébergement le premier jour de sa réservation à partir de 16h00. Il doit quitter l'hébergement le dernier jour de sa réservation avant 10h00. A défaut, il lui sera facturé une nuitée supplémentaire. Le Client peut entrer et sortir du domaine 24h/24.

Le Client peut demander à accéder à son hébergement avant 16h00 le jour de son arrivée ou à conserver sa chambre après 10h00 le jour de son départ. Ce service doit être souscrit sur place auprès des équipes du domaine moyennant le paiement d'une somme supplémentaire et sous réserve de disponibilité.

Le Domaine accueille les animaux domestiques uniquement dans les lodges et dans les villas. Une somme supplémentaire par jour et par animal lui sera facturé. Les animaux doivent être tenus en laisse sur le domaine et leur déjections ramassées.

Concernant la répression de l'ivresse, l'abus d'alcool est dangereux pour la santé. EDLB peut expulser un client dont l'état ne semblerait pas/plus apte à consommer de l'alcool.

Toute consommation de drogues par quelques moyens que ce soit est totalement interdite au sein de l'établissement.

Aucune activité prostitutionnelle au sein de l'établissement n'est tolérée, et encore moins encouragée. Aucun client ayant ce type de pratiques ne sera aidé, assisté ou protégé dans l'acte de prostituer autrui.

Tout débordement lié au non-respect de cet article permettra à EDLB d'exclure le Client de l'établissement sans délai. Une rupture du contrat pour ce motif sera considérée à l'initiative du client et renverra aux conditions d'annulation et de modifications liées.

L'utilisation d'une embarcation impose systématiquement le port d'un gilet de sauvetage sanglé, ces gilets étant fourni par l'organisateur. En cas de refus de port de cet équipement obligatoire, EDLB sera autorisé à refuser l'embarquement dudit Client sur l'embarcation, tout comme EDLB sera autorisé à débarquer le client qui ne sanglerait pas et/ou ne porterait pas son gilet de sauvetage sur une embarcation.

Le refus d'embarquement, ou le débarquement à l'initiative de EDLB ne pouvant donner lieu à aucune indemnisation au profit du Client récalcitrant au respect de ces règles de sécurité.

De plus, il est impératif de noter que certains endroits du Domaine permettent la baignade et font l'objet d'une signalisation spécifique. Cette baignade n'est jamais surveillée. Il est donc impératif que les Clients mettent en œuvre les mesures de sécurité adéquates et notamment de surveillance des enfants. Par ailleurs, des gilets de sauvetage sont également mis à disposition en libre accès et sont obligatoires pour toute activité nautique.

Enfin, il est impératif de respecter l'ensemble des consignes de sécurité détaillées en annexe et liées la réalisation de certaines activités ou à la consommation des produits du potager ou de la volière.

17. Données à caractère personnel

Lors de la conclusion du Contrat, le Client accepte de communiquer ses données personnelles (« Données ») à EDLB, responsable de leur traitement, afin de gérer sa relation commerciale avec lui sur la base de l'exécution de ce Contrat et, sur celle des intérêts légitimes de EDLB, afin d'améliorer, optimiser et personnaliser ses services et outils (études, déduplication, anonymisation, tests techniques, etc.).

Pour ces finalités, les Données peuvent être transférées à ses partenaires commerciaux et prestataires (Compagnies de transport, assurances, sous-traitants, établissements financiers, sous-traitants techniques, etc).

Par ailleurs, il est indiqué au Client que, pour des raisons de sécurité, des systèmes de vidéosurveillance sont installés dans le Domaine dans le respect de la législation applicable.

Les Données sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités de leur traitement.

Chaque Client dispose de droits personnels d'accès, de rectification, de solliciter l'effacement et/ou la portabilité de ses Données et, en cas de motif légitime, d'un droit d'opposition à leur traitement ainsi que du droit de définir des directives sur leur sort en cas de décès qu'il peut exercer auprès de RIKINVEST, sis 26 route de Mandres, 94440 Santeny - en joignant copie d'un justificatif d'identité à sa demande écrite.

L'opposition d'un Client à la collecte, à l'enregistrement ou au transfert à des tiers des Données nécessaires à la Prestations ou à l'exécution du Contrat et des prestations afférentes engendrerait de facto l'impossibilité pour EDLB d'assurer tout ou partie de la prestation demandée.

Chaque Client est invité à consulter la politique de confidentialité de EDLB sur www.etangsdelabassée.com pour disposer d'une information plus complète sur le traitement de ses Données.

Le Client qui réserve un contrat pour d'autres personnes, garantit disposer de leur consentement et les informer des caractéristiques du traitement de leur Données et de leurs droits en vertu du présent article.

18. Dispositions générales

EDLB ne sera pas responsable du défaut d'exécution ou de l'exécution tardive de ses obligations respectives résultant d'un cas de force majeure, d'une réglementation ou exigence de la puissance publique, de grèves, y compris les grèves perlées ou les grèves du zèle, et de tout autre événement échappant à leur contrôle (ex. : pandémie, manifestations, etc.).

Les dispositions de cet article ne pourront cependant, en aucun cas, dispenser une Partie de l'obligation de régler à l'autre Partie toute somme qu'elle lui devrait.

Les réclamations relatives au contrat et à ses prestations devront être adressées par le Client dans les 30 jours suivant la fin du séjour via un mail adressé à contact@etangsdelabassee.com.

Après avoir saisi le Service Relation Clients et à défaut de réponse mutuellement satisfaisante dans un délai raisonnable, le Client peut recourir à un médiateur de la consommation dans les conditions prévues au titre 1er du livre VI (Article L. 111-1 6° du Code de la consommation) en écrivant un courrier à l'adresse suivante : Médiation Loisirs & Voyages – BP80303 – 75823 Paris 17 ou par courriel par le biais du site <http://www.mtv.travel/je-saisis-le-mediateur/>).

En cas de litige entre le client et EDLB, sans qu'il soit possible de trouver un accord amiable, la seule juridiction pouvant juger le litige sera celle du Tribunal de Fontainebleau.

Les réclamations mettant en jeu les assurances dommages ou responsabilité civile de EDLB devront impérativement avoir fait l'objet d'une déclaration écrite auprès de EDLB avant le départ, auprès du responsable du Domaine pour être opposables.

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit Français.

Elles peuvent être modifiées à tout moment par EDLB ou son mandataire. Les conditions générales applicables à l'utilisateur sont celles en vigueur au jour de sa réservation. EDLB s'engage à conserver toutes ses anciennes conditions générales et à les faire parvenir à tout utilisateur qui en ferait la demande. Sauf dispositions d'ordre public, tous litiges qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales pourront avant toute action judiciaire être soumis à l'appréciation de EDLB en vue d'un règlement amiable. Il est expressément rappelé que les demandes de règlement amiable ne suspendent pas les délais ouverts pour intenter les actions judiciaires.

Sauf disposition contraire, d'ordre public, toute action judiciaire relative à l'exécution du présent contrat devra être soumise à la compétence des juridictions du ressort de la Cour d'appel saisie.

Annexes

Règlement intérieur du Domaine Les Étangs de la Bassée

1. CONDITIONS GENERALES

Tous les Hôtes (et tous les Visiteurs) doivent se conformer au Règlement Intérieur ainsi qu'à toutes autres instructions fournies par le Gérant de la Propriété, Les Etangs de la Bassée, durant leur séjour. Les Hôtes doivent informer le Gérant de la Propriété de tout incident ou de toute plainte du voisinage dans les meilleurs délais.

2. ACCES ET ENTREE DANS LES LIEUX

L'entrée dans les lieux a lieu à partir de 16h00 et jusqu'à 18h00 (20h week-ends et jours fériés). En cas d'arrivée tardive, il est impératif de prévenir le gestionnaire en avance. Les modalités d'une éventuelle entrée tardive, les conditions de celle-ci doivent être convenues avec le gestionnaire en avance. Les modalités précises d'arrivée et de remise des clés sont indiquées par e-mail après la réservation.

3. DEPART LES LIEUX

Le départ des lieux peut se faire jusqu'à 10h00. En cas de retard de départ, une nuitée complémentaire pourra être facturée en plus. Sur demande préalable et sous réserve des disponibilités, un départ tardif peut être autorisé, moyennant un paiement forfaitaire. Les modalités précises de départ et de retour des clés sont indiquées par e-mail après la réservation.

4. BRUIT ET VOISINAGE

Les Hôtes et les Visiteurs doivent faire le moins de bruit possible afin de ne pas déranger les résidents des propriétés voisines, surtout pendant la nuit, ainsi que lors de l'arrivée et du départ. Malgré le fait que nos lodges se situent sur un terrain entièrement privé et clos, le respect d'autrui et l'absence de nuisances sonores reste obligatoire. Les nuisances sonores sont interdites à toute heure et peuvent entraîner la résiliation du Contrat de Location Saisonnière, l'expulsion, la perte des frais engagés ainsi que des retenues sur le dépôt de garantie. Les Hôtes et leurs éventuels Visiteurs ne doivent adopter aucun comportement asocial. Ils sont priés de minimiser leur impact immédiat sur le voisinage et les résidents à proximité.

5. VISITEURS

Les visiteurs ne sont pas autorisés sur le Domaine Les Étangs de la Bassée. Les Hôtes souhaitant inviter des personnes extérieures à leur rendre visite, sur la journée, le temps d'un repas ou à passer une nuitée doivent en faire part, par mail ou courrier, au gestionnaire de site. Les visites sont soumises à des frais additionnels sur consultation.

6. FÊTES ET ÉVÉNEMENTIEL

Il est strictement interdit d'organiser des fêtes ou tout autre type de rassemblement dans la Location Saisonnière ; et tout rassemblement en petit comité doit se faire dans le respect des autres règles stipulées dans ce règlement, en particulier en ce qui concerne le Bruit, le Voisinage et le nombre de Visiteurs autorisés.

7. PARKING

Le stationnement aux Etangs de la Bassée s'effectue dans la zone désignée par P, à l'entrée, à proximité des lodges. L'accès en voiture jusqu'à l'entrée du lodge peut avoir lieu de façon temporaire, pour le chargement / déchargement de bagages. Le stationnement des véhicules devant le lodge, ou en dehors de la zone de stationnement est interdit. Veuillez noter que le nombre de véhicules stationnés, ne pourra pas excéder 4 véhicules. 2 bornes de recharge électriques sont à disposition pour les véhicules.

8. DÉCHETS ET TRI SÉLECTIF

Les Hôtes et leurs Visiteurs sont tenus de jeter leurs ordures et leurs déchets à recycler dans les poubelles prévues à cet effet et conformément à la procédure en vigueur à la Propriété de Location Saisonnière (détaillée ci-dessous). Les débris ne doivent en aucun cas être laissés dans une zone publique ou dans les parties communes. Les ordures et les déchets à recycler doivent être jetés de façon appropriée dans les conteneurs prévus à cet effet. Le dépôt d'ordures en dehors des poubelles désignées entrainera des frais de nettoyage supplémentaires. Il est interdit de jeter dans les toilettes tout objet autre que du papier toilette. Les mégots de cigarette doivent obligatoirement être éteints et jetés dans les cendriers mis à disposition à cet effet. Il est impératif de s'assurer qu'ils sont parfaitement éteints, avant de vider le contenu des cendriers dans le bac noir - déchets et non-recyclables.

9. SECURITÉ

Les Hôtes sont entièrement et en toutes circonstances responsables de la sécurité de leurs enfants. À chaque fois que les Hôtes quittent la Location Saisonnière, ils sont tenus de s'assurer que toutes les fenêtres et portes sont fermées et/ou verrouillées afin de préserver la sécurité du logement et de prévenir de potentiels dégâts occasionnés par la pluie. Les Hôtes doivent éteindre les lumières, la climatisation, les ventilateurs et les dispositifs électroniques tels que les télévisions lorsque ceux-ci ne sont pas utilisés afin d'économiser l'énergie. Il est interdit de laisser la climatisation en route lorsque les Hôtes s'absentent de la Propriété de Location Saisonnière. Incendie : L'extincteur est disponible et utilisable en cas de nécessité. En cas de départ d'incendie, prévenir immédiatement les Pompiers en appelant le 18. Il est impératif de prévenir le Gestionnaire des Etangs de la Bassée dans les meilleurs délais. Vol : Le Gestionnaire des Etangs de la Bassée ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de vol. Aucun jeu violent, ou gênant, ne peut être organisé dans le domaine Les Etangs de la Bassée. Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents. Le site est sous vidéosurveillance 24h/24, 7j/7.

10. RESPONSABILITÉ

Les hôtes et visiteurs sont les seuls responsables de leurs effets personnels et véhicules. Le Domaine ne pourra être tenu responsable des vols et dégradations du fait d'un tiers pouvant intervenir sur la Propriété.

11. BAIGNADE

La baignade dans les étangs est autorisée, mais non surveillée, dans les zones de baignade autorisées. Les Etangs de la Bassée déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de noyade. L'accès aux étangs n'étant pas clôturé, il appartient aux Hôtes, ainsi qu'aux Visiteurs de se tenir à distance du bord de l'eau pour éviter tout risque de chute dans l'eau et de noyade. Les activités de nudisme totales ou partielles sont interdites sur le domaine. Une tenue correcte de baignade est exigée. L'utilisation d'une crème solaire ecoresponsable, sans filtre chimique et bio est demandée pour toutes les activités nautiques afin de préserver les écosystèmes de étangs. La réception vend des crèmes respectueuses de l'environnement et bio.

12. EMBARCATIIONS ET ENGINS FLOTTANTS

Une barque est mise à disposition des Hôtes. L'usage de la barque est sous l'entière responsabilité des Hôtes. Le port de gilets de sauvetage dans la barque est obligatoire. Les gilets de sauvetage sont à disposition des Hôtes. La capacité maximale est de 2 personnes à bord d'une barque. La mise à l'eau de tout autre engin flottant ou bateau, motorisé ou non est interdite. En cas de non-respect du port des gilets de sauvetage sur l'eau :
- le 1er rappel constituera un simple rappel aux règles, au 2ème rappel, il vous sera interdit de monter sur une embarcation pour la ½ journée suivante, au 3ème rappel vous serez exclus définitivement du plan d'eau.

13. TERRASSE

Les Hôtes doivent superviser les bébés et les enfants à tout moment lors de l'utilisation du balcon ou de la terrasse. Il est interdit de s'asseoir au bord de la terrasse, ou de poser tout objet sur les bords.

14. TABAC, ALCOOL ET PRODUITS STUPEFIANTS

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des lodges. Les Hôtes sont autorisés à fumer dans la Propriété de Location Saisonnière, uniquement à l'extérieur. Les Hôtes doivent éteindre convenablement leurs mégots dans des cendriers et ne doivent en aucun cas les jeter sur le terrain ou dans l'eau. Le non-respect de cette règle entraînera des frais de nettoyage et une retenue sur le dépôt de garantie. Les fumeurs sont priés de venir avec leurs propres cendriers portables, jetables. Des cendriers portables sont à votre disposition à la réception au prix de 2€. La consommation de produits stupéfiants est strictement interdite. Les Hôtes sont invités à consommer de l'alcool avec modération.

15. ANIMAUX DE COMPAGNIE

Les chiens et chats sont admis sur le domaine uniquement pour les réservations en lodge et en villas. En cas de réservation en bulle et en cabane, les animaux de compagnies ne sont pas admis. Les maîtres doivent en informer le gestionnaire du Domaine avant leur arrivée. Pour des raisons de sécurité, le gestionnaire du Domaine peut refuser certaines catégories de chiens. Les maîtres ont l'entière responsabilité de leurs animaux, les chiens doivent impérativement être tenus en laisse ainsi qu'à proximité des hébergements. Les maîtres doivent veiller à ramasser toutes les déjections, ainsi que les poils. Les maîtres doivent veiller à ce que leurs animaux ne dégradent d'aucune manière le mobilier et les équipements. Tous les autres types d'animaux de compagnie, sauf accord préalable de la direction, sont interdits sur le domaine des Etangs de la Bassée.

16. BARBECUE

Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Un barbecue est mis à disposition des Hôtes. L'utilisation du barbecue est sous l'entière responsabilité des Hôtes. Après utilisation, le barbecue doit être nettoyé. L'utilisation du barbecue peut entraîner des blessures et brûlures graves, ce n'est pas un jeu, seules les personnes majeures peuvent se servir de ceux-ci.

17. EAU

L'eau dans les hébergements n'est pas potable. Elle ne présente aucun risque sanitaire pour la santé (douche, lavage des mains, vaisselle, brossage de dents etc.) mais il est recommandé de ne pas la consommer. Des bouteilles d'eau sont présentes à l'arrivée dans les hébergements (hors hébergement insolite) et un point d'eau potable est présent aux sanitaires du Club House. Une signalétique visible est présente indiquant si l'eau peut être consommée au niveau de chaque robinet.

18. REGLES DE L'ACTIVITE PECHE DE LOISIR

Il est autorisé de pêcher le poisson blanc à la canne, sans moulinet, d'une longueur maximum de 5 m. Les espèces de poisson autorisées à la pêche sont :

Gardon, Tanche, Carassin, Brême, Perche arc en ciel

Pêche à une seule canne par personne sans moulinet tenue en main autorisée. La pêche au Quiver, Anglaise, Feeder, bolognaise, ... est interdite. La bourriche est strictement interdite. En l'absence de la personne, la ligne doit être impérativement sortie de l'eau. Tout autre type de poisson est soumis à un droit de pêche spécifique obligatoire, ainsi qu'à l'acceptation signé du règlement de pêche et des conditions générales de pêche, notamment les espèces de poissons carnassières : brochet, sandre, perche et black bass, ainsi que les carpes.

Le nombre maximal de lignes autorisé est d'une ligne par pêcheur. Bourriches INTERDITES. La remise à l'eau des poissons après chaque prise est obligatoire.

19. NON-RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR

En cas de non-respect d'une ou plusieurs règles figurant dans le présent règlement intérieur, le contrat de location pourra être annulé, et l'exclusion sera immédiate, sans remboursement des sommes prépayées. En cas de dégradations, pollution ou casse, les éléments concernés seront facturés à l'Hôte. Des éventuels frais de ménage ou de remise en état complémentaires peuvent également être facturés. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

MAJ 21112023

Règlement de la pêche du Carnassier

Dispositions générales

Le présent règlement « Pêche » ne se substitue pas au « Règlement Intérieur des Etangs de la Bassée ».

Il est strictement interdit de se baigner, de jeter des déchets, de faire la vaisselle, de se laver ou de faire ses besoins dans les étangs. Des sanitaires sont mis à disposition. Le dépôt d'ordures ou mégots de cigarette est strictement interdit. Les déchets devront être emportés à l'issue de la session (pas de conteneur sur place).

Les postes de pêche seront maintenus propres. Chaque pêcheur est responsable de ses déchets. Les personnes ayant un comportement gênant pour l'entourage (cris, bruits divers,...) ou faisant l'objet de manquement au règlement seront exclues et ne pourront prétendre à aucune contrepartie pécuniaire. Il est rappelé qu'aucun remboursement n'est possible en cas de départ avant la fin de la session.

Accès

L'accès aux étangs privés « Les Etangs de la Bassée » et à leurs abords est réservé aux clients des « Etangs de la Bassée ». Les véhicules devront être stationnés sur les parkings prévus à cet effet.

La circulation des véhicules est autorisée pour charger et décharger le matériel à l'arrivée et au départ, sans gêner la circulation des autres usagers. La vitesse maximale sur le domaine est de 8km/h.

L'utilisation des véhicules sur le domaine est interdite entre 20h et 7h du matin.

Dates et horaire d'ouverture

La pêche est possible toute l'année, aux périodes définies par les Etangs de la Bassée.

L'accueil des pêcheurs se fait à partir de 8h en semaine, à partir de 9h le dimanche, la restitution du matériel au plus tard à 18h, le départ à 18h30. Sauf autorisation expresse de la direction.

Pêche Catch and Release

« Les Etangs de la Bassée » applique une politique de pêche « Catch and Release ». La présence de nombreuses caméras garantit la quiétude de nos chers résidents.

A votre arrivée, vous pouvez bénéficier de matériel de prêt et location, qui pourra vous être confié après dépôt d'une caution. Epuisette, cannes, moteur, sondeur, batterie. Merci d'utiliser ce matériel avec soin.

Vous devrez être équipé d'un tapis de réception si vous pêchez en barque.

La prise de photos d'un poisson doit être réalisée rapidement, les mains du pêcheur doivent être mouillées, et le poisson remis à l'eau immédiatement ! Il est interdit de conserver les poissons en vivier ou dans une épuisette !

L'utilisation de gants de protection pour attraper le poisson est obligatoire.

La manipulation des poissons doit se faire avec les plus grandes précautions, et en aucun cas debout, afin d'éviter le risque de chute.

La remise à l'eau doit impérativement être réalisée en douceur. Il est strictement interdit de lancer un poisson dans l'eau.

Les captures doivent être ménagées, humidifiées en permanence et remises à l'eau rapidement à l'endroit de la capture, ceci dans les meilleures conditions et sans poser les poissons directement sur le sol.

Toute mutilation d'un poisson ou la mort d'un poisson, due à une mauvaise manipulation entrainera une exclusion immédiate sans aucun remboursement.

Espèces de poisson autorisées à la pêche

La pêche des poissons carnassiers notamment : brochet, sandre, perche et black bass, truites, est règlementée, il faut s'acquitter d'un droit de pêche spécifique auprès de l'organisation.

Equipements

Le nombre de cannes est limité à 1 par pêcheur en action de pêche, 2 hameçons par montage maxi. Grande épuisette à filet en caoutchouc obligatoire. La gaffe est interdite, les Fish grippes sont interdits. Pêche uniquement à la canne tenue à la main. 1 seule canne par pêcheur.

Le port de gilets de sauvetage est obligatoire en cas d'utilisation d'embarcation même en saison estivale. Des gilets sont gratuitement disponibles en prêt. L'utilisation de lunettes polarisantes est conseillée.

Pêche aux carnassiers

Sont OBLIGATOIRES : Gants - Fluoro – Pincés – Epuisette avec ouverture minimum 70 cm

Carnassier :

Sur l'ensemble des étangs, trois sont dédiés aux Brochets / Sandres / Perches, trois le sont aux Black Bass / Sandres / Perches, les réglementations y sont différentes, voir ci-dessous.

NO KILL obligatoire avec remise à l'eau du poisson vivant à l'endroit de la capture.

Prendre soin des poissons capturés : pas de poissons posés dans les cailloux, on ne tient pas les poissons par les yeux. Interdiction de transporter les poissons. Interdiction de transporter les poissons

Pêche au filet, nasse, ligne de fond... interdites.

La pêche est autorisée, soit en barque, soit en float tube, le port du gilet de sauvetage est obligatoire.

Pour être autorisé à pêcher sur le plan d'eau le carnassier, il faut s'être acquitté du droit spécifique carnassier.

Etangs à Brochet : 4 pêcheurs maximum (sauf réservation de groupe, nous consulter)

Corps de ligne en tresse de 20/100 mini, bas de ligne obligatoirement en fluoro de 80/100 mini.

Pêche du sandre et perche sur étangs à Brochet : corps de ligne en tresse de 15/100 mini, bas de ligne obligatoirement en fluoro de 60/100 mini. Une grande pince pour décrocher les poissons est obligatoire.

Bas de ligne acier interdit, pêche au vif et poisson mort manié ou posé interdit !

Etangs à Bass, sandre, perche : 4 pêcheurs maximum (sauf réservation de groupe, nous consulter)

Corps de ligne en tresse de 10/100 mini, bas de ligne obligatoirement en fluoro de 40/100 mini.

Pas de mise au vivier, relâche immédiate du poisson vivant sur le lieu de capture. Interdiction de pêcher sur les frayères pendant la reproduction.

Pêche au brochet à la mouche

Seule la pêche à la mouche artificielle au fouet est autorisée

Le bas de ligne doit être au minimum de 0.80 mm

Les bas de ligne doivent être obligatoirement en fluorocarbène (pas de câble d'acier). Ardillon écrasé ou sans ardillon obligatoire

Les trains de mouche sont interdits. Les mouches articulées à double hameçon sont interdites, seules les mouches avec un hameçon sont autorisées (sans ardillon ou ardillon écrasé)

Interdiction de poser le poisson à même le sol, une toise ou un tapis de réception est obligatoire. (Idéalement décrochage du poisson dans l'eau)

Les streamers doivent être retirés délicatement à l'aide d'une grande pince

Grande épuisette à mailles fines ou filet en rubber obligatoire

Chaque poisson capturé doit être remis délicatement à l'eau et réoxygéné ainsi, la manipulation hors de l'eau doit être écourtée au maximum pour le bien des poissons

PARIS PREDATOR FISHING se réserve le droit d'interdire certains modèles de mouches durant la saison de pêche. Des interdictions spécifiques peuvent être affichées.

Toutes autres techniques que celle de la pêche au fouet et aux leurres est interdite

Pêche à la truite à la mouche

Pêche exclusivement no-kill : la pêche se pratique 100% en no-kill sur la totalité de nos plans d'eau

Seule la pêche à la mouche artificielle au fouet est autorisée

Le bas de ligne doit être au minimum de 0.18mm. Les bas de lignes doivent être obligatoirement en fluorocarbène. Ardillon écrasé ou sans ardillon obligatoire.

Les trains de mouche sont limités à 2 avec 40cm entre les 2 minimums

Les mouches articulées à double hameçon sont interdites, seules les mouches avec un hameçon sont autorisées (sans ardillon ou Ardillon écrasé). Hameçons doubles ou triples interdits

Interdiction de poser le poisson à même le sol, une toise ou un tapis de réception est obligatoire. (Idéalement décrochage du poisson dans l'eau)

Épuisette à mailles fine ou filet en rubber obligatoire

Interdiction lors de la manipulation des poissons de passer les doigts dans les ouïes. Chaque poisson capturé doit être remis délicatement à l'eau et ré-oxygéné ainsi, la manipulation hors de l'eau doit être écourtée au maximum pour le bien des poissons

PARIS PREDATOR FISHING se réserve le droit d'interdire certains modèles de mouches pendant la saison de pêche (exemple : boobies, œufs et imitations...). Des interdictions spécifiques peuvent être affichées

Exclusion définitive du site en cas d'amorçage et/ou pratique de toutes techniques interdites.

Pêche à la truite interdite. Pêche à une seule ligne autorisée. La pêche au poser et à l'appât vivant est interdit. Utilisation de filet, bourriche,... strictement interdit. Tout poisson

mortellement blessé devra être signalé.

La pêche sur la terrasse de la villa est interdite

Toute autre technique que celle de la pêche au fouet est interdite. L'option truite ne donne pas l'accès aux autres étangs (sauf si l'option black bass et/ou brochet est prise)

Non-respect du règlement

Le non-respect d'un ou plusieurs éléments du présent règlement ou du règlement intérieur « des Etangs de la Bassée » entrainera l'exclusion immédiate, sans aucune indemnité ! Le gestionnaire ou ses représentants autorisés sont en mesure d'effectuer des contrôles et d'appliquer les sanctions. En cas d'infraction, le gestionnaire se réserve le droit de mettre fin à l'activité de pêche sans préavis, sans compensation et sans remboursement.

Tout manquement aux règles d'utilisation du matériel approprié pour la pêche aux carnassiers vous vaudra :

- au 1^{er} rappel, il vous sera fait un simple rappel aux règles,
- au 2^{ème} rappel, il vous sera interdit de pratiquer la pêche durant 1H,
- au 3^{ème} rappel, il vous sera interdit de pêcher pour la journée restante.

MAJ 17052023

Règlement de la pêche à la carpe

1. Dispositions générales

Le présent règlement « Pêche » ne se substitue pas au « Règlement Intérieur des Etangs de la Bassée ».

Le dépôt d'ordures ou mégots de cigarette est strictement interdit.

Les sacs et poubelles seront déposés dans les poubelles à côté des hébergements.

Les postes de pêche seront maintenus propres. Chaque pêcheur est responsable de ses déchets.

Un barbecue est à disposition à côté de votre lodge.

De nuit, les éclairages du poste de pêche doivent être le plus discret possible en évitant d'éclairer l'eau. Les détecteurs de touche et les appareils musicaux devront être réglés raisonnablement.

Les sons et les éclairages ne doivent pas dépasser la limite du poste de pêche.

Seuls les bivvys, parapluies et tentes de couleur verte ou camouflage sont acceptés.

Les personnes ayant un comportement gênant pour l'entourage (cris, bruits divers, éclairage abusif) ou faisant l'objet de manquement au règlement seront exclues et ne pourront prétendre à aucune contrepartie pécuniaire. Il est rappelé qu'aucun remboursement n'est possible en cas de départ avant la fin de la session.

2. Accès

L'accès aux étangs privés « Les Etangs de la Bassée » et à leurs abords est réservé aux clients des « Etangs de la Bassée ».

Les pêcheurs, pourront stationner leurs véhicules, à proximité des postes de pêche, sur les parkings prévus à cet effet.

Les visiteurs devront se garer sur les parkings.

La circulation des véhicules est autorisée pour charger et décharger le matériel à l'arrivée et au départ, sans gêner la circulation des autres usagers.

La vitesse maximale sur le domaine est de 8km/h, les véhicules devront être stationnés sur les parkings prévus à cet effet.

Les remorques sont tolérées sur les postes pendant la durée du séjour.

L'utilisation des véhicules sur le domaine est interdite entre 20h et 7h du matin. Tout mouvement suspect, se verra systématiquement contrôlé.

3. Dates d'ouverture

La pêche est possible toute l'année, aux périodes définies par les Étangs de la Bassée.

L'accès à votre hébergement peut se faire à partir de 14h00. Les départs s'effectuent à 10h00 au plus tard.

4. Pêche Catch and Release

« Les Étangs de la Bassée » appliquent une politique de pêche « Catch and Release ».

Pêche à la carpe :

Afin d'éviter tout vol de poisson, l'ensemble des carpes du domaine est pucé, ce qui offre une traçabilité sur l'origine. La présence de nombreuses caméras garantit la quiétude de nos chères résidentes. En cas de découverte d'un spécimen non pucé, merci de contacter le manager du domaine au 06 12 14 96 45, et de conserver en sac le poisson.

A votre arrivée, après dépôt de caution il vous sera remis une épuisette, un tapis de réception et deux sacs flottants. Seul ce matériel pourra être utilisé pour le soin du poisson.

Seuls les tapis de réception fournis par les Étangs de la Bassée sont autorisés et obligatoires.

La prise de photos d'un poisson doit être réalisée avec le poisson posé sur le tapis de réception mouillé. Le pêcheur doit se poser à genoux, afin d'éviter tout risque de chute du poisson.

L'utilisation d'épuisettes autres que celles fournies par le domaine est interdite.

L'utilisation du sac de conservation flottant (fournis par Paris Carp Fishing) est autorisé lorsque la température de l'eau est inférieure à 22°C. Ils ne sont tolérés qu'à partir du début de nuit jusqu'au lever du soleil.

Les sacs de conservation non-flottants ou autres que ceux fournis par Paris Carp Fishing sont interdits.

En dehors de ces horaires ou températures les poissons devront être relâchés immédiatement.

La pesée doit avoir lieu dans les élingues rigides fournis à votre arrivée.

La manipulation des poissons doit se faire avec les plus grandes précautions, et en aucun cas debout, afin d'éviter le risque de chute.

La remise à l'eau doit impérativement être réalisée en douceur. Il est strictement interdit de lancer un poisson dans l'eau.

Les captures doivent être ménagées, humidifiées en permanence et remises à l'eau rapidement à l'endroit de la capture, ceci dans les meilleures conditions et sans poser les poissons sur le sol sans protection.

Prévoir obligatoirement des produits de désinfection comme le Carp'clinic, le bleu de méthylène ou la Bétadine gel en cas de blessure sur le poisson.

Toute mutilation d'un poisson ou la mort d'un poisson due à une mauvaise manipulation entraînera une exclusion immédiate sans aucun remboursement.

5. Espèces de poisson autorisés à la pêche

Seule la pêche à la carpe est autorisée, la pêche du carnassier est interdite.

6. Equipements et appâts

Le nombre de cannes est limité à 3 par pêcheur (2 sur l'étang Sauvage).

L'utilisation d'un corps de ligne inférieur à 35/100 ou de moins de 20lb est interdite. Le corps de ligne en tresse est obligatoire.

L'utilisation de Leadcore ou d'arraché en tresse est strictement interdit. Il est fortement recommandé d'utiliser une tête de minimum 70/100ème.

Les montages utilisés doivent obligatoirement avoir un plomb libre en cas de casse pour le poisson (InLine, Cip Plomb,...)

Il est strictement interdit d'utiliser un montage au plomb fixe sur la ligne !

Le bas de ligne doit être en tresse de 20 ou 25 lbs uniquement

Les hameçons doivent être sans arpillons ou micro arpillons (arpillons fortement écrasé 'toléré')

Les hameçons doivent être simples et compris entre n°6 et n°8

Il est obligatoire de combattre les poissons en bateau afin de ne pas casser dans les obstacles présents dans l'eau (Gilet de sauvetage obligatoire)

Le responsable peut à tout moment vous faire remonter une ligne pour un contrôle

Les bas de ligne doivent impérativement servir de fusible en cas de casse du corps de ligne ou de l'arraché. Sa résistance doit être inférieure à l'ensemble arraché/corps de ligne.

L'utilisation de tiger nuts, d'arachides ou graines non cuites est interdite pour l'amorçage.

Les seuls appâts autorisés sont des bouillettes et des graines cuites. Tous autres types d'appâts vivants ou morts sont interdits. Veuillez utiliser des bouillettes de qualité et assimilables afin d'éviter une dégradation du fond de l'eau, et respectant la réglementation européenne en ayant un numéro d'agrément ou d'enregistrement.

La quantité d'appât est limitée à 50 kg par pêcheur et par semaine.

Il est interdit de vider les restes des appâts sur la berge ou en bordure.

L'usage d'appareils téléguidés (bateaux amorçeurs, drones...) est autorisé.

L'usage de bateaux est obligatoire pour la sécurité des poissons. Des barques sont disponibles à la location sur réservation préalable.

Le port de gilets de sauvetage est obligatoire en cas d'utilisation d'embarcation même en saison estivale. Des gilets sont gratuitement disponibles en prêt.

8. Non-respect du règlement

Le non-respect d'un ou plusieurs éléments du présent règlement ou du règlement intérieur « des Etangs de la Bassée » entraînera l'exclusion immédiate, sans aucune indemnité ! Le gestionnaire ou ses représentants autorisés sont en mesure d'effectuer des contrôles et d'appliquer les sanctions.

En cas d'infraction, le gestionnaire se réserve le droit de mettre fin à l'activité de pêche sans préavis, sans compensation et sans remboursement.
MAJ 16052022